

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Aldecoc® CMK

Type(s) de produit

TP03: Hygiène vétérinaire

Numéro d'autorisation: BE2025-0007

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: BE-0034631-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	Aldecoc® CMK Anticoc COC End Contra COC Kokzikill FaWo® Coc Interkokask® CMK IGAVET® PARA-DES FORTE Envicoc FORTE ENDOSAN FORTE CMK calgonit sterizid endococ BERGODES CMK BEG Endo CMK Agakok Forte Lerasept® KOK DESINTEC® FL- coc garant AQKOK AQCID KOK ROTIE-KOK total N® Aldecoc FINK - Quamin TK
---------------------------------	---

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	THESEO Deutschland GmbH
	Adresse	Kolpingstrasse 4 49835 Wietmarschen Allemagne
Numéro de l'autorisation		BE2025-0007
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0034631-0000
Date de l'autorisation		27/05/2025
Date d'expiration de l'autorisation		31/03/2035

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	THESEO Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kolpingstrasse 4 49835 Wietmarschen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Theseo Deutschland GmbH site 1 Kolpingstrasse 4 49 835 Wietmarschen Allemagne Theseo Deutschland GmbH site 2 Von-Humboldt-Str. 5 49835 Lohne Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Chlorocrésol
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 51369 Leverkusen Allemagne

Emplacement des sites de fabrication

LANXESS Deutschland GmbH site 1 LANXESS Deutschland GmbH MPP-MF Alkylation Production Unit 4
7812 Krefeld-Uerdingen Allemagne

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Chlorocrésol		Substance active	59-50-7	200-431-6	25 % (p/p)
Acide benzènesulfonique dérivés sec-alkyl-4 en C10-13	4-(tridecan-3-yl)benzene-1-sulfonic acid	Substance non active	85536-14-7	287-494-3	10 % (p/p)
Ethyl lactate	Ethyl-(2S)-2-hydroxypropanoate	Substance non active	687-47-8	211-694-1	15 % (p/p)
Propane-2-ol	Propane-2-ol	Substance non active	67-63-0	200-661-7	13 % (p/p)
Acide phosphorique	Acide orthophosphorique	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	7,5 % (p/p)
Acide propionique	Acide propionique	Substance non active	79-09-4	201-176-3	25 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation

SL Concentré soluble

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H290: Peut être corrosif pour les métaux.</p> <p>H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, en traîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.</p>
Conseils de prudence	<p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.</p> <p>P260: Ne pas respirer les brouillards.</p> <p>P264: Wash ... thoroughly after handling.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P280: Porter un équipement de protection des yeux.</p> <p>P280: Porter un équipement de protection du visage.</p> <p>P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P302+P352: IF ON SKIN: Wash with plenty of water /...</p> <p>P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la vi</p>

ctime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement UN CENTRE ANTIPOISON.

P312: Appeler UN CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.

P321: Specific treatment (see ... on this label).

P333+P313: If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/attention.

P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P391: Recueillir le produit répandu.

P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations nationales/régionales applicables..

P501: Éliminer le récipient conformément aux réglementations nationales/régionales applicables..

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1.

Désinfection des surfaces dures dans les petits bâtiments pour animaux, d'une superficie inférieure ou égale à 80 m², y compris les igloos pour veaux

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: - Nom scientifique: Mycobactéries Nom commun: Mycobactéries Stade de développement: - Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: - Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: - Nom scientifique: parasites protozoaires Nom commun: Endoparasites Stade de développement: - Nom scientifique: Œufs d'helminthes Nom commun: Endoparasites Stade de développement: -
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur Désinfection des surfaces dures Poules pondeuses en batterie et en liberté Poulets de chair Porcs d'engraissement Truies Veaux de boucherie Igloos pour veaux
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Application par pulvérisation à l'aide d'un pulvérisateur à dos avec une pression de 1 à 3 bars.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 400 ml/m ² temps de contact 30 min. Dilution (%): 0,75 (v/v) bactéries et levures Taux d'application:

	<p>400 ml/m² temps de contact 60 min. Dilution (%): 1 (v/v) mycobactéries</p> <p>Taux d'application: 400 ml/m² temps de contact 60 min. Dilution (%): 2 (v/v) virus</p> <p>Taux d'application: 400 ml/m² temps de contact 120 min. Dilution (%): 2 (v/v) endoparasites (parasites protozoaires, œufs d'helminthes)</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p>Après l'enlèvement des animaux et le nettoyage du bâtiment, la solution Aldecoc CMK diluée dans de l'eau est appliquée à raison de 400 ml/m². Dans le cas des poules pondeuses, la désinfection a lieu avant le repeuplement (max. 1x / an). Pour les poulets de chair et les porcs d'engraissement, une désinfection est effectuée en cas d'infestation parasitaire et avant le repeuplement (max. 3x / an pour les porcs et max. 7x / an pour les poulets de chair). Pour les reproducteurs de poulets de chair et les reproducteurs de poulets de chair en élevage, une désinfection a lieu en cas d'infection parasitaire (max. 1x / an pour les reproducteurs de poulets de chair et max. 3x /an pour les reproducteurs de poulets de chair en élevage). Pour les truies, la désinfection est effectuée en cas d'infestation parasitaire et avant le repeuplement (max. 5x / an). Dans les bâtiments pour veaux de boucherie, une désinfection est effectuée en cas d'infection parasitaire (max. 3x / an). Les igloos pour veaux sont désinfectés après chaque utilisation (max. 5 x / an).</p> <p>Doses d'application et temps de contact :</p> <p>30 min pour les bactéries et les levures avec la solution d'Aldecoc CMK à 0,75 % (v/v) 60 min pour les mycobactéries avec la solution d'Aldecoc CMK à 1 % (v/v) 60 min pour les virus avec la solution d'Aldecoc CMK à 2 % (v/v) 120 min pour les endoparasites (parasites protozoaires, œufs d'helminthes) avec la solution d'Aldecoc CMK à 2 % (v/v) à 20 °C (+/-2 °C)</p> </div>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Flacons :</p> <p>250 ml, PE avec fermeture de sécurité standard en PE 500 ml, PE avec fermeture de sécurité standard en PE 1 l, PE avec fermeture de sécurité standard en PE</p> <p>Bidon :</p> <p>5 l, PEHD avec fermeture de sécurité standard en PE 10 l, PEHD avec fermeture de sécurité standard en PE</p>

Fûts : 200 l, PEHD avec fermeture DIN de 2 pouces en PP
--

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- 1) Après l'enlèvement des animaux et le nettoyage du bâtiment, la solution Aldecoc CMK diluée est appliquée à raison de 400 ml/m² (traitement des sols et murs de bâtiments pour animaux et d'igloos pour veaux jusqu'à 1 m de hauteur maximum). Après séchage complet, ventilation et rinçage ultérieur, les animaux sont autorisés à entrer.
- 2) La désinfection des igloos pour veaux est limitée aux zones dans lesquelles les igloos pour veaux sont placés sur un sol imperméable. Les eaux de lavage et de drainage doivent être recueillies dans des fosses à lisier/fumier ou doivent être rejetées dans le réseau d'égouts. Le rejet direct dans le sol doit être évité (uniquement pour les igloos pour veaux).

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2.

Désinfection des surfaces dures dans les bâtiments pour animaux de taille moyenne, d'une superficie au sol allant jusqu'à 1 430 m²

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: - Nom scientifique: Mycobactéries Nom commun: Mycobactéries Stade de développement: -

	<p>Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: -</p> <p>Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: -</p> <p>Nom scientifique: parasites protozoaires Nom commun: Endoparasites Stade de développement: -</p> <p>Nom scientifique: Œufs d'helminthes Nom commun: Endoparasites Stade de développement: -</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en intérieur</p> <p>Intérieur Désinfection des surfaces dures Poules pondeuses en batterie et en liberté Poulets de chair Porcs d'engraissement Truies Veaux de boucherie</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Pulvérisation</p> <p>Description détaillée: Application par pulvérisation avec une pression de 4 à 7 bars (pression moyenne).</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: 400 ml/m² temps de contact 30 min. Dilution (%): 0,75 (v/v) bactéries et levures</p> <p>Taux d'application: 400 ml/m² temps de contact 60 min. Dilution (%): 1 (v/v) mycobactéries</p> <p>Taux d'application: 400 ml/m² temps de contact 60 min. Dilution (%): 2 (v/v) virus</p> <p>Taux d'application: 400 ml/m² temps de contact 120 min. Dilution (%): 2 (v/v) endoparasites (parasites protozoaires, œufs d'helminthes)</p> <p>Nombre et fréquence des applications: Après l'enlèvement des animaux et le nettoyage du bâtiment, la solution Aldecoc CMK diluée dans de l'eau est appliquée à raison de 400 ml/m². Dans le cas des poules pondeuses, la désinfection a lieu avant le repeuplement (max. 1x / an). Pour les poulets de chair et les porcs, une désinfection est effectuée en cas d'infestation parasitaire et avant le repeuplement (max. 3x / an pour les porcs et max. 7x / an pour les poulets de chair). Pour les reproducteurs de poulets de chair et les reproducteurs de poulets de chair en élevage, une désinfection a lieu en cas d'infection parasitaire (max. 1x / an pour les reproducteurs de</p>

	<p>poulets de chair et max. 3x /an pour les reproducteurs de poulets de chair en élevage). Pour les truies, la désinfection est effectuée en cas d'infestation parasitaire et avant le repeuplement (max. 5x / an). Dans les bâtiments pour veaux de boucherie, une désinfection est effectuée en cas d'infection parasitaire (max. 3x / an).</p> <p>Doses d'application et temps de contact : 30 min pour les bactéries et les levures avec la solution d'Aldecoc CMK à 0,75 % (v/v) 60 min pour les mycobactéries avec la solution d'Aldecoc CMK à 1 % (v/v) 60 min pour les virus avec la solution d'Aldecoc CMK à 2 % (v/v) 120 min pour les endoparasites (parasites protozoaires, œufs d'helminthes) avec la solution d'Aldecoc CMK à 2 % (v/v) à 20 °C (+/-2 °C)</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons : 250 ml, PE avec fermeture de sécurité standard en PE 500 ml, PE avec fermeture de sécurité standard en PE 1 l, PE avec fermeture de sécurité standard en PE Bidon : 5 l, PEHD avec fermeture de sécurité standard en PE 10 l, PEHD avec fermeture de sécurité standard en PE Fûts : 200 l, PEHD avec fermeture DIN de 2 pouces en PP

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Après l'enlèvement des animaux et le nettoyage du bâtiment, la solution Aldecoc CMK diluée est appliquée à raison de 400 ml/m² (traitement des sols et murs de bâtiments pour animaux jusqu'à 1 m de hauteur maximum). Après séchage complet, ventilation et rinçage ultérieur, les animaux sont autorisés à entrer.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3.

Désinfection des surfaces dures dans les grands bâtiments pour animaux, d'une superficie au sol > 1430 m²

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: -</p> <p>Nom scientifique: Mycobactéries Nom commun: Mycobactéries Stade de développement: -</p> <p>Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: -</p> <p>Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: -</p> <p>Nom scientifique: parasites protozoaires Nom commun: Endoparasites Stade de développement: -</p> <p>Nom scientifique: Œufs d'helminthes Nom commun: Endoparasites Stade de développement: -</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en intérieur</p> <p>Intérieur Désinfection des surfaces dures Poules pondeuses en batterie et en liberté Poulets de chair Porcs d'engraissement Truies Veaux de boucherie</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Pulvérisation</p> <p>Description détaillée: Application par pulvérisation avec une pression de 4 à 7 bars (pression moyenne).</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: 400 ml/m² temps de contact 30 min. Dilution (%): 0,75 (v/v) bactéries et levures</p> <p>Taux d'application: 400 ml/m² temps de contact 60 min. Dilution (%): 1 (v/v) mycobactéries</p> <p>Taux d'application: 400 ml/m² temps de contact 60 min. Dilution (%): 2 (v/v) virus</p>

	<p>Taux d'application: 400 ml/m² temps de contact 120 min. Dilution (%): 2 (v/v) endoparasites (parasites protozoaires, œufs d'helminthes)</p> <p>Nombre et fréquence des applications: Après l'enlèvement des animaux et le nettoyage du bâtiment, la solution Aldecoc CMK diluée dans de l'eau est appliquée à raison de 400 ml/m². Dans le cas des poules pondeuses, la désinfection a lieu avant le repeuplement (max. 1x / an). Pour les poulets de chair et les porcs, une désinfection est effectuée en cas d'infestation parasitaire et avant le repeuplement (max. 3x / an pour les porcs et max. 7x / an pour les poulets de chair). Pour les reproducteurs de poulets de chair et les reproducteurs de poulets de chair en élevage, une désinfection a lieu en cas d'infection parasitaire (max. 1x / an pour les reproducteurs de poulets de chair et max. 3x / an pour les reproducteurs de poulets de chair en élevage). Pour les truies, la désinfection est effectuée en cas d'infestation parasitaire et avant le repeuplement (max. 5x / an). Dans les bâtiments pour veaux de boucherie, la désinfection a lieu en cas d'infection parasitaire (dans le pire des cas, 3x / an).</p> <p>Doses d'application et temps de contact : 30 min pour les bactéries et les levures avec la solution d'Aldecoc CMK à 0,75 % (v/v) 60 min pour les mycobactéries avec la solution d'Aldecoc CMK à 1 % (v/v) 60 min pour les virus avec la solution d'Aldecoc CMK à 2 % (v/v) 120 min pour les endoparasites (parasites protozoaires, œufs d'helminthes) avec la solution d'Aldecoc CMK à 2 % (v/v) à 20 °C (+/-2 °C)</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Flacons :</p> <p>250 ml, PE avec fermeture de sécurité standard en PE 500 ml, PE avec fermeture de sécurité standard en PE 1 l, PE avec fermeture de sécurité standard en PE</p> <p>Bidon :</p> <p>5 l, PEHD avec fermeture de sécurité standard en PE 10 l, PEHD avec fermeture de sécurité standard en PE</p> <p>Fûts :</p> <p>200 l, PEHD avec fermeture DIN de 2 pouces en PP</p>

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Après l'enlèvement des animaux et le nettoyage du bâtiment, la solution Aldecoc CMK diluée est appliquée à raison de 400 ml/m² (traitement des sols et murs de bâtiments pour animaux jusqu'à 1 m de hauteur maximum). Après séchage complet, ventilation et rinçage ultérieur, les animaux sont autorisés à entrer.

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- 1) Pour la désinfection des surfaces dures (uniquement sur les surfaces non poreuses en cas de désinfection contre les bactéries, les mycobactéries, les levures et les virus) dans les bâtiments pour animaux après l'enlèvement des animaux.
- 2) Avant la désinfection, les surfaces doivent être nettoyées à fond et laissées à sécher.
- 3) Si nécessaire, préchauffer le bâtiment à 20 °C (+/-2 °C) pour la désinfection contre les endoparasites (parasites protozoaires, œufs d'helminthes).
- 4) Diluer le produit selon la dose d'application autorisée pour le groupe d'organismes cible respectif et pulvériser le produit sur la surface.
- 5) Laisser le produit biocide sur les surfaces pendant 30 minutes pour l'efficacité bactéricide et levuricide, 60 minutes pour l'efficacité mycobactéricide et virucide et 120 minutes pour l'efficacité contre les endoparasites (parasites protozoaires, œufs d'helminthes).
- 6) Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- 7) Pour réduire l'exposition par inhalation, le produit doit uniquement être appliqué par pulvérisation de grosses gouttelettes.
- 8) Le processus de rinçage doit être effectué sans pression afin d'éviter la formation d'aérosols.

5.2. Mesures de gestion des risques

- 1) À utiliser uniquement dans des locaux d'élevage non occupés.
- 2) Ne pas appliquer le produit dans les mangeoires.
- 3) Pour les volailles élevées en plein air, les mangeoires doivent être retirées avant l'application du produit.
- 4) Tenir hors de portée des enfants et des animaux.
- 5) Utiliser uniquement dans des endroits inaccessibles au grand public.
- 6) Pour l'élevage de poulets de chair : À utiliser dans les bâtiments d'élevage dans lesquels les poulets de chair sont logés sur de la litière et du papier poussin.
- 7) Pour les élevages porcins : À utiliser uniquement dans les bâtiments d'élevage, dans lesquels les aires de couchage des cochons allaités sont couvertes de paillasons, de paille ou de tout autre matériau approprié.

Sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être mises en œuvre pour le mélange et le chargement, le traitement par pulvérisation (à basse et moyenne pression), le nettoyage de l'équipement de pulvérisation et l'étape de rinçage.

- 8) Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 pendant la phase de manipulation du produit (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).
- 9) Port obligatoire d'une combinaison de protection (au minimum de type 4, EN 14605).
- 10) L'utilisation d'une protection faciale est obligatoire lors de la manipulation du produit.
- 11) Porter des chaussures de protection adaptées résistantes à l'eau (EN 13832) lors de l'application du produit.

Mesures d'atténuation des risques spécifiques pour le mélange et le chargement :

- 12) Il est recommandé d'utiliser une pompe doseuse pour le chargement manuel.

Mesures d'atténuation des risques spécifiques pour le traitement par pulvérisation (à basse et moyenne pression) sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

- 13) L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) assurant un facteur de protection de 10 est obligatoire. Il convient de porter au minimum un appareil de protection respiratoire à épurateur d'air motorisé avec casque/capuche/masque (TH1/TM1) ou un demi-masque/masque complet équipé d'un filtre à particules P2. L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.
- 14) Après séchage complet, rincer à l'eau potable les surfaces traitées.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

Utiliser des mesures d'atténuation des risques spécifiques pour réentrer dans l'installation traitée :

15) Après le séchage complet des surfaces traitées, mais au moins après une période d'attente de six heures, les travailleurs et autres personnes présentes sont autorisés à entrer.

Les animaux sont autorisés à entrer lorsque, pendant la période d'attente d'au moins six heures décrite ci-dessus, une ventilation (au moins deux renouvellements d'air par heure) a eu lieu et les surfaces traitées ont ensuite été rincées et séchées.

16) Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 pendant la phase de manipulation du produit (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit). Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

17) Les utilisateurs professionnels doivent s'assurer qu'aucune personne ne se trouve dans la zone de traitement pendant l'application. Si des personnes doivent être présentes, les utilisateurs doivent veiller à ce qu'elles portent le même équipement de protection individuelle (EPI) qu'eux-mêmes.

18) Dans la mesure du possible, appliquer le produit par pulvérisation automatisée en l'absence d'êtres humains et d'animaux et hors de leur portée.

19) Si possible, augmenter la ventilation de la pièce pendant l'application.

20) La peau doit être couverte de manière adéquate par des vêtements de protection.

21) Les utilisateurs doivent être formés à l'utilisation correcte de l'EPI.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

1) EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2) EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

3) EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4) EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : Rincer également les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet jusque chez le médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins ($\text{pH} > 11$), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

Environnement :

5) Éviter tout rejet direct du produit non dilué dans l'environnement et le réseau d'égouts.

6) Déversements importants : Contenir et recueillir en vue de l'élimination.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

1) Les résidus du produit biocide doivent être éliminés conformément à la directive-cadre sur les déchets (2008/98/EC) et au catalogue européen des déchets (CED), ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales.

2) Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets agréé. Laisser les produits biocides dans leurs emballages d'origine. Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Vider complètement l'emballage avant son élimination. Lorsqu'ils sont totalement vides, les récipients sont recyclables.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- 1) Durée de conservation : 36 mois.
- 2) Conserver à l'abri de la lumière.
- 3) Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Veillez prendre connaissance de la valeur de référence européenne de 0,3 mg/m³ pour la substance active chlorocrésol (n° CAS : 59-50-7) et de 129,28 mg/m³ pour la substance préoccupante propane-2-ol (n°CAS : 67-63-0) qui est utilisée pour l'évaluation des risques de ce produit biocide.